



Département  
PYRENEES ORIENTALES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES ASPRES

République Française  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS DU PRESIDENT

**DECISION 39/19**

Attribution de marché public de travaux par procédure adaptée  
**Renouvellement de l'éclairage public pour les communes du territoire de la Communauté de Communes des Aspres**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,  
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Avril 2014, modifiée par délibération n° 114/2015 du 10 Décembre 2015 portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,  
VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au renouvellement de l'éclairage public pour les communes du territoire de la Communauté de Communes des Aspres,

CONSIDERANT QU'à l'issue de la consultation par mise en ligne du DCE sur la plateforme de dématérialisation de la Communauté et par publication sur un journal d'annonces légales, deux entreprises ont proposé une offre,

CONSIDERANT QU'après analyse des propositions par le maître d'œuvre, l'offre du candidat CITELUM répond au cahier des charges établi par la Communauté de Communes des Aspres,

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est conclu un marché de travaux avec :  
**CITELUM SA**  
13, rue Cardan  
66 350 TOULOUGES


Pour un montant de 207 974,70 € HT, soit 249 569,64 € TTC (offre de base et les trois prestations supplémentaires éventuelles comprises)

**Article 2 :** Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en section d'Investissement - article 2313.

**Article 3 :** Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 25 juin 2019

Le Président,  
  
**René OLIVE**

